



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 1^{er} avril 2015

Service maritime et littoral

AVIS AUX NAVIGATEURS

DU BASSIN D'ARCACHON

N° 9/2015

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'une démonstration de récupération de naufragés par hélitreuillage aura lieu le **vendredi 3 avril 2015 de 11 h à 12 h** devant le digue nord du port d'Arcachon avec une répétition la veille, le **jeudi 2 avril 2015 de 11h à 12 h**.

Par conséquent, le mouillage et le stationnement de tout navire et engin nautique sont interdits le 2 et 3 avril 2015 de 11 h à 12 h à l'intérieur d'une zone réglementée et définie ainsi (coordonnées en WGS84) :

- ▶ 44°39,935'N – 01°08,822'W
- ▶ 44°39,768'N – 01°08,263'W
- ▶ 44°39,780'N – 01°09,033'W
- ▶ 44°39,611'N – 01°08,396'W

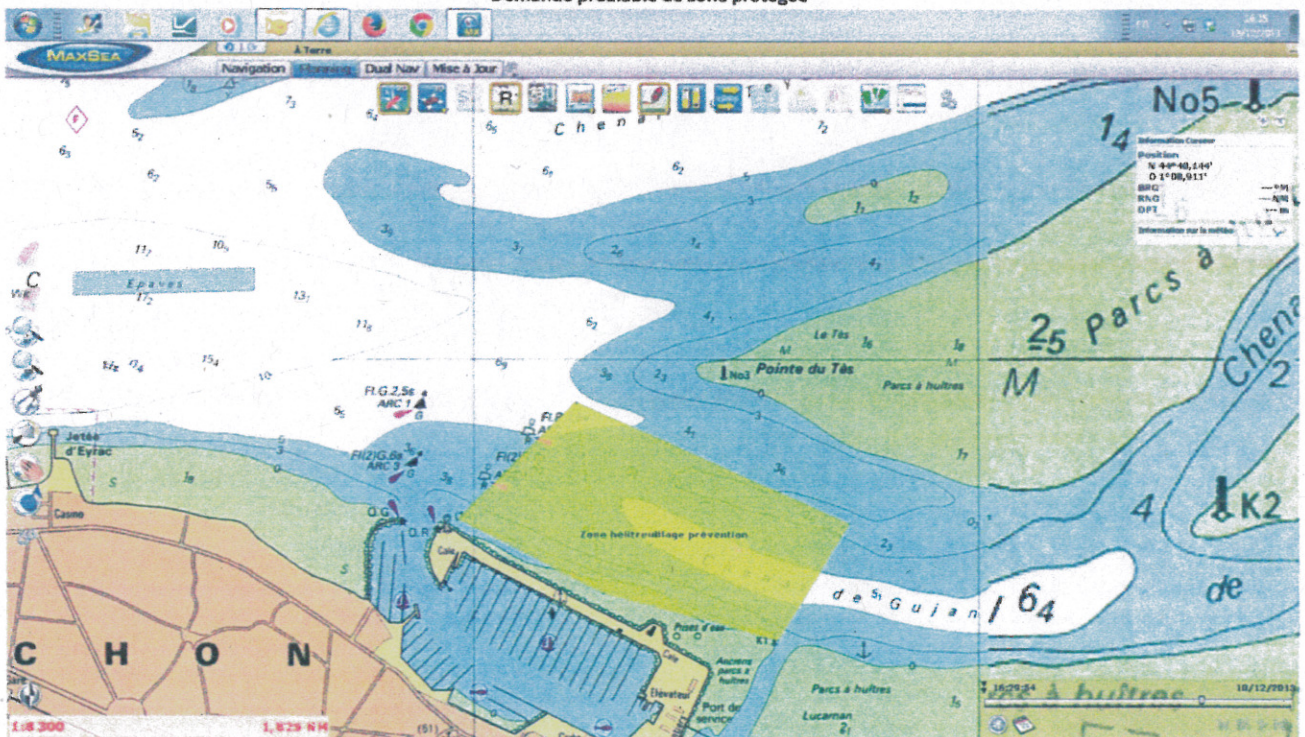
Une représentation cartographique est annexée au présent avis.

Tout navire et engin nautique naviguant à proximité ou dans la zone réglementée sera tenu de se conformer aux ordres donnés par les agents des unités de police en mer présents sur les lieux afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations d'hélitreuillage.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Michel ARDOHAIN
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages

DEMONSTRATION SNSM ARCACHON

Demande préalable de zone protegee



Coordonnées des points délimitant la zone d'évolution aéronefs et navires :

44°39,935 / 01°08,822

44°39,780 / 01°09,033

44°39,768 / 01°08,263

44°39,611 / 01°08,396